Le 29 mai 2019

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 29 mai 2019 à 15h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Michel Blackburn ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

1-	Absente	4-	Mme Jeanne Noreau
2-	M. Martin Jacobs	5-	M. François Trottier
3-	Absent	6-	M. Michel Bertrand

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Michel Blackburn, maire.

La secrétaire-trésorière est également présente.

(19-05-117) **Ordre du jour**

PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté lors de la convocation du 28 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-05-118) **Désignation de célébrants pour un mariage ou une union civile**

ATTENDU QU' il est permis de demander au Directeur de l'état civil que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU

QUE ce conseil demande au Directeur de l'état civil de désigner le maire de la ville de Cap-Santé, M. Michel Blackburn, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-05-119) **Levée de la séance**

PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Michel Blackburn, maire	Nancy Sirois, secrétaire-trésorière